



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire le 6 septembre 2024 à 20 h 00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 14

Nombre d'élus présents : 8

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Isabelle LANOIX, Mme Myriam BOURACHOT, M. Alain LASSALLE, M. Bernard PERON, M. Pierre MATICHARD, Mme Mireille DURANTET, M. Jean-Luc RAMILLIEN.

Excusés : Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS. M. Laurent PERRET, M. Christian CACHARD,

Absents : M. Alexandre VERNAY, M. Patrick DRIFFORD, Mme Nathalie JACQUET.

Secrétaire de séance : Mme Myriam BOURACHOT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2024,
- 2- Restructuration du groupe scolaire : avenants validés et avancement des travaux,
- 3- Information prêt court terme 250 000€,
- 4- Encaissement de deux dons,
- 5- Taxes foncières sur les propriétés bâties : exonération en faveur des hôtels pour les locaux affectés exclusivement à des activités d'hébergement, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes,
- 6- Autorisation signature convention de servitudes avec ENEDIS,
- 7- Bilan éclairage public 2023,
- 8- Questions diverses

1-Approbation du procès-verbal de la réunion 4 juillet 2024

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion en date du 4 juillet 2024. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- Restructuration du groupe scolaire : avenants validés et avancement des travaux

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre des travaux de restructuration du groupe scolaire des avenants ont été signés pour certains lots :

Lot n°2- gros œuvre-SAS LASSOT :

Avenant n°1 : travaux en – pour un montant de 1 890.72 € TTC

Lot n°6-menuiserie aluminium - SEH :

Avenant n°1 : fourniture et pose de volets roulants en remplacement des persiennes : 2 623.20 € TTC

Avenant n°2 : fourniture et pose de lambrequins : 828 € TTC

Lot n°7- menuiserie bois - CMV ROSSIGNOL :

Avenant n°1 : fourniture et pose d'un placard en garderie : 996 € TTC

Lot n°11- plomberie, sanitaire, chauffage et ventilation- SARL PORSENNA JPG :

Avenant n°1 : installation de deux lavabos collectifs en phase 2 : 1 992 € TTC

Lot n°12- Electricité- SARL KOLASINSKI :

Avenant n°1 : installation de deux prises extérieures : 194.40 € TTC

Avenant n°2 : câblage interphone et RJ 45 dans garderie, remplacement tableau et alimentation volets roulants : 4 884 € TTC.

Approuvé à l'unanimité

3- Information prêt court terme 250 000€

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un prêt à court terme en attente de récupération de la TVA a été signé en 2022. La somme de 20 000 € a été débloquée en 2023. Le délai pour le déblocage du solde de 230 000 € n'est plus adapté. Le maire informe qu'un abandon du solde a été réalisé. Un nouveau financement court terme sera sollicité selon les besoins.

Approuvé à l'unanimité

4-Encaissement de deux dons

La commune a reçu deux dons suite à l'installation d'une sono dans l'église romane :

Les Amis du patrimoine : 2 192 €

La Confrérie Sainte Blaise : 500 €

Le Conseil Municipal accepte l'encaissement de ces dons à l'unanimité.

La municipalité remercie ces deux associations.

5-Taxes foncières sur les propriétés bâties : exonération en faveur des hôtels pour les locaux affectés exclusivement à des activités d'hébergement, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 E bis du code général des impôts permettant un conseil municipal d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts, les hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, les locaux classés meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes.

Il précise que la décision du conseil municipal peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble de ces catégories de locaux. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les catégories de locaux situés en zone de revitalisation rurale.

6-Autorisation signature convention de servitudes avec ENEDIS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux vont être réalisés par ENEDIS sur le chemin de Pont-Momains à Dugand, le chemin du Pont Clavel et le chemin de Dugand à Géranton.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation aux membres du conseil municipal pour signer la présente convention de servitude. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

7-Bilan éclairage public 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du bilan de l'achat d'électricité pour l'éclairage public de l'année 2019 à 2023. Le passage en LED et la modification des horaires sur certains postes ont permis de réduire la consommation de 47 % entre 2019 et 2023.

L'augmentation du coût de l'énergie, à partir de 2024, va malheureusement annuler les économies attendues.

8-Questions diverses

- Suite à la réfection des diverses croix sur la commune, il est émis le souhait de prévoir une inauguration des croix.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent a signé un contrat à durée déterminée de 35 heures pour 3 mois à compter du 9 septembre 2024.
- La fibre arrive. Un bureau d'études a recensé les adresses équipables. Un travail de vérification doit être effectué par les élus.

L'ordre du jour étant traité, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 15

Fait à Le Breuil, le 6 septembre 2024

Le Maire, Jacky PERROT



Adoption du procès-verbal le

18 octobre 2024

Le Maire,

Jacky PERROT,



La secrétaire de séance,

Myriam BOURACHOT

